

# LETTRE D'ENGAGEMENT

à lire et à signer (A redonner avec l'inscription)  
(Parent et Enfants)



Vous avez accepté librement de nous confier votre enfant pour ce séjour et nous nous réjouissons de l'accueillir parmi nous si, avec vous il le désire.

Ce séjour **n'est pas une colonie** de vacances mais un **ATELIER STAGE POUR TOURNER UN COURT-METRAGE**. Sur un tournage, **le silence** est le meilleur atout et **le respect de ceux qui joue** leur rôle doit être respectées ; cela est **très important**, le rôle principal est le plus compliqué à joué. Alors **l'encouragement positif** entre vous sur un plateau de tournage est **essentiel** et **primordial** pour la réussite de votre film. **Sans tous cela** le film ne sera pas perçu de la même façon par les spectateurs qui viendra voir le film pendant et après l'avant-première. Tout est entre vos mains, le film **sera réussi** si vous avez **la volonté, le courage, l'envie et l'amour** de réussir votre film. Le **réalisateur** à besoin de **silence et réflexion** pendant les prises de vue pour que notre film soit magnifique et son équipe **compte sur vous** pour **le respect** du plateau de tournage et **du silence** que ce film demande.

Afin que ce séjour en communauté se déroule dans le les meilleur conditions pour tous, il est nécessaires et indispensable que tout le monde respecte l'esprit de l'Association. Nous vous demandons de lire attentivement, avec votre enfant ou vos enfants, les règles suivante et de signe cette lettre transmis avec la fiche d'inscription. Si vous en accepter les termes.

1. Les règles de vie de ce séjour ne se veulent pas être une succession d'interdits mais de respect mutuel et d'apprentissage à la vie future de nos jeunes.
2. Ce séjour est orienté vers la découverte de la splendeur de la nature qui parfois demande un effort physique (VTT, Randonnées...) mais toujours raisonnables et progressif qui ne devra pas être vécu comme une astreinte mais comme une approche des joies saines de l'être humain.
3. Respect et compréhension mutuels à l'égard des animateurs et personnel encadrantes.
4. Ce Stage Cinéma n'est pas déclaré comme séjour de vacances pour mineur, mais des règles strictes et de sécurité et de santé sont imposées par le Ministère de la jeunesse et des sports.

Nous y souscrivons pleinement :

- + Interdiction absolue de fumer, ou être porteur de quoi fumer de détenir d'utiliser ou de partager toutes sortes de drogue, ceci pendant toute la durée du séjour.
- + Interdiction absolue d'acheter ou de consommer des boissons alcoolisées.
- + Interdiction absolue de sortir ou de quitter le groupe à titre individuel ou collectif en l'absence d'animateur.

*Toute violation de ces règles imposera un renvoi immédiat, sous la responsabilité des parents après en avoir été informés.  
Aucun dédommagement, ni remboursement des frais de séjours ne sera fait.*

Règles élémentaires de bon sens d'hygiène et de savoir vivre :

- \* Nécessité d'être dans une tenue vestimentaire décente et une hygiène impeccable
- \* pas de langage grossier
- \* respect des locaux et du matériel qui assurent notre confort
- \* pas de poste de radio, de lecteur CD, d'ipod, de tablette, de jeux électronique de portable ; ou autre appareils d'isolement

L'Association « Production Ciné Junior» se dégage de toute responsabilité de perte ou de dégradation du matériel électronique apportés par votre enfant.

Nous regrettons cette aspect quelque peu réglementaire, qui peut paraître comme autoritaire, mais à la suite d'expériences passées dans d'autre projet, nous sommes dans l'obligation de rappeler que la vie communautaire n'est possible qu'en respectant ces règles de vie qui rendront, nous en sommes sûr, la vie de chacun plus agréables. Il s'agit là d'une condition essentielle de réussite à la vie du séjour et du tournage et au bonheur de tous les participants.

SIGNATURE DES PARENTS

SIGNATURE DE L'ENFANT